



Municipalité de Sainte-Ursule

Une terre d'accueil

JANVIER 2022

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi
8h30 à 12h00
13h00 à 16h30

Vendredi
8h30 à 12h00

Télétravail obligatoire

Sur rendez-vous seulement

Collecte des ordures

18 JANVIER
1^{ER} FÉVRIER
15 FÉVRIER

Récupération

19 JANVIER
2 FÉVRIER
16 FÉVRIER

Prochaine Séance du conseil 7 FÉVRIER 2022

Vous pouvez faire
parvenir vos
questions à
l'adresse suivante :

[dg@sainte-
ursule.ca](mailto:dg@sainte-ursule.ca)

jusqu'à 18h00 la
journée de la
séance

MOT DU MAIRE

Bonjour à vous,

Je profite de ce bulletin pour vous souhaiter une bonne année 2022.
Santé, santé et santé!

Je suis également en télétravail mais je prends régulièrement mes messages et je retourne les appels dès que possible.

Le budget a été adopté le 13 décembre 2021. Nous n'avons pas d'augmentation de taxes foncières. La plupart des propriétaires auront une diminution des comptes de taxes même s'il y a une augmentation pour les ordures et les égouts sanitaires car il y a une baisse de 50.00\$ du tarif d'aqueduc pour ceux qui sont desservis par la Régie ou par l'aqueduc Fontarabie, Beaupré et Foisy.

Le Fest-Hiver est annulé cette année.

Nous devrions en 2022, en collaboration avec Maskinongé et si nous sommes acceptés par le ministère pour une subvention, nous allons avoir une ressource en loisir afin de pouvoir aider nos bénévoles.

Pour votre information, selon le décret du gouvernement, la population de Sainte-Ursule passe de 1311 à 1357 habitants.

Réjean Carle
Maire

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL (JANVIER)

1.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉNEIGEMENT FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE- ANDRÉ, COMMUNAUTÉ DE SAINTE-URSULE

Le conseil municipal de Sainte-Ursule a prévu, lors de l'élaboration du budget 2022, de soutenir financièrement la FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, communauté de Sainte-Ursule pour le déneigement du stationnement de l'église. Le conseil municipal autorise le montant de 820.00\$ à la FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, communauté de Sainte-Ursule

1.10 ENTENTE 2022 SPA MAURICIE

La municipalité a signé une entente de service avec la SPA Mauricie pour la durée du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2022. Le conseil municipal autorise le paiement de 5000 \$ pour l'année 2022 de l'offre de service de la SPA Mauricie

2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 419-22 TARIFICATION POUR BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Philippe Dauphin donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement #419-22 Tarification pour biens et services municipaux qui sera adopté à une séance subséquente.

3.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ÉTÉ CANADA (EÉC) POUR CAMP DE JOUR ET PARC DES CHUTES

Le conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande de subvention et de signer au nom de la municipalité, pour le financement de 8 étudiants au projet du camp de jour (4), pour l'accueil du Parc des Chutes (3) et l'aide à l'entretien du Parc des Chutes (1).

3.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROJET DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL

Le conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande de subvention et de signer au nom de la municipalité, pour le financement d'étudiants au projet du camp de jour et pour l'accueil du Parc des Chutes.

Ceci est un résumé, vous pouvez toujours consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité : www.sainte-ursule.ca

TAXATION ANNUELLE 2022

Vous recevrez bientôt votre compte de taxes 2022.

1^{er} versement : 15 mars 2022

2^e versement : 15 juin 2022

3^e versement : 15 août 2022

BONNE NOUVELLE

Le bureau municipal a maintenant un point de dépôt pour la récupération des cartouches d'imprimante. Ces cartouches seront acheminées à la Fondation Mira.

Voici les cartouches qui seront récupérables :

Tous les modèles de marque **Lexmark**,
qu'ils soient d'origines ou recyclés



Les cartouches originales seulement pour:



De plus, vous pouvez déposer vos piles usagées au bureau municipal et celles-ci seront apportées à l'Écocentre de Louiseville.

BIBLIOTHÈQUE

Nous avons une exposition sur le thème « Histoire d'eau » dont vous pouvez emprunter les livres ainsi que quelques jeux que vous pouvez emprunter aussi.

Vous pouvez toujours aller voir nos nouveautés sur notre page Facebook: ***Bibliothèque de Sainte-Ursule***

Venez rencontrer nos bénévoles le lundi de 12h30 à 15h30 et le mercredi de 18h30 à 20h30. À partir du 5 février, pour une période d'essai, la bibliothèque sera ouverte les samedis de 10h00 à 12h00.

Si vous désirez devenir bénévole à la bibliothèque, vous pouvez communiquer avec nous sur place ou veuillez téléphoner au 819-228-4345 poste 4.

Sylvain René
Coordonnateur de la bibliothèque

Retour sur le tirage de barils récupérateurs d'eau de pluie

Voici les gagnants qui se sont mérités l'automne dernier un baril à prix réduit :

Ginette Bernier

Dany Larose

Marie-Ève Hamel

Olivier Martel

Merci à tous les participants! Vous découvrirez quelques trucs d'économie d'eau potable de nos participants dans la prochaine édition du journal.



Et si on éteignait le moteur ?

Imaginez si vous pouviez épargner quelques dollars en contribuant à l'amélioration de la santé de vos proches tout en participant à la diminution des gaz à effet de serre (GES). Si cela était possible, vous seriez probablement perçu comme le super-héros du développement durable (D.D.)!

Connaissez-vous le principe de la marche au ralenti? Non, ce n'est pas de marcher dans la rue d'un pas excessivement lent, mais bien de laisser tourner le moteur de son véhicule lorsque nous y attendons sans rouler ou que nous ne sommes pas assis à l'intérieur.

En éteignant le moteur de notre véhicule, nous pourrions diminuer de façon importante notre consommation de carburant. Évidemment, cela permettrait aussi d'économiser de l'argent. Si chaque Canadien évitait la marche au ralenti de seulement 3 minutes par jour, au bout d'une année, nous aurions épargné collectivement 630 millions de litres d'essence. Avec le coût de l'essence actuel, cela représente plus de 800 millions de dollars ! Aussi, cela permettrait la réduction des émissions de CO₂ de 1.4 million de tonnes, ce qui est l'équivalent de 320 000 voitures en moins dans la circulation. En effet, la marche au ralenti participe à l'émission des GES. Elle contribue donc au phénomène du réchauffement climatique et ainsi à la détérioration de la qualité de l'air amplifiant les cas de troubles cardio-respiratoires, particulièrement au sein des enfants et des personnes souffrant d'asthme.

Par conséquent, il est préférable de fermer votre moteur si vous envisagez de le laisser rouler inutilement pendant plus d'une minute. L'économie d'argent sur le carburant sera amplement suffisante pour compenser toute augmentation des frais d'entretien supplémentaire relativement à la batterie ou au démarreur (environ 10 \$ annuellement).

Toutefois, gardez en mémoire que de laisser tourner le moteur inutilement pendant plus de 10 secondes consomme plus de carburant et produit davantage de CO₂ que de redémarrer le moteur. De plus, la façon la plus efficace pour réchauffer le moteur de votre voiture par une froide journée d'hiver est de la conduire ! Réchauffer votre voiture ne signifie pas seulement de réchauffer le moteur, mais aussi les pneus, les courroies, la boîte à vitesse, etc. Pour cela, il faut que la voiture soit en mouvement, et en roulant, le véhicule se réchauffe deux fois plus rapidement. Il est conseillé d'éviter les grandes vitesses et les accélérations rapides sur les cinq premiers kilomètres, puis d'augmenter graduellement sa vitesse.

Cela dit, nous vous invitons à fermer votre moteur et vous préparez à porter votre masque avec une cape et des collants parce que d'un simple geste, vous allez devenir un super-héros ! Nous avons bien hâte de vous rencontrer dès demain avec votre costume dans le stationnement de la Municipalité, de la Boucherie Dauphin, du Centre de la Petite Enfance Gribouillis, etc.

Alors, si l'environnement, l'économie ou les activités sociales vous intéressent, vous trouverez certainement votre place au sein du Comité de développement durable de Sainte-Ursule. Si vous désirez vous impliquer au sein du Comité, que ce soit de façon permanente ou ponctuelle, communiquez avec Sylvie Lessard, conseillère municipale et responsable du comité, au 819-699-4311.

Sources :

Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (2016).

Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (2004).

Ministère des Ressources naturelles du Canada (2017).

NOËL DU PAUVRE 2021

Comme l'an passé, le Noël du Pauvre de Sainte-Ursule n'a pas fait de porte à porte. Vous vous êtes déplacés pour faire vos dons à la Municipalité ou le soir même vous avez appelé afin qu'un bénévole puisse aller chercher votre don.

Nous avons amassé la somme de 6 624.73\$ comparativement à 5 918.62\$ en 2020. Bravo à tous! Merci particulier à toute la population, nos différents commerces et organismes ainsi qu'à l'École Belle-Vallée.

Le Comité du Noël du Pauvre de Sainte-Ursule

PROJET ESPACE MUNI : LES SAINES HABITUDES DE VIE

Diverses activités du projet se doivent d'être suspendues momentanément à cause de la pandémie. Cependant, certaines autres pourront se poursuivre ou débiter à l'extérieur si la nature est de notre côté.

Raquette et ski de fond

Nous débutons la raquette ce mois-ci, la piste sera faite pour raquette et ski de fond parallèlement et ainsi être proche l'une de l'autre. La Municipalité pourra prêter une quantité limitée de raquettes et de bâtons pour la saison sous certaines conditions. Les journées choisies et le nombre de fois par semaine seront déterminés par le responsable avec les participants inscrits.

Nous vous invitons à surveiller fréquemment le site et la page Facebook de la Municipalité pour obtenir toutes les informations reliées à l'activité.

C'est donc une activité en devenir....

Denise Béland
Conseillère responsable

FADOQ

NOUVEAUX MEMBRES:

Cinq nouveaux membres se sont ajoutés à notre FADOQ. Bienvenue à Daniel Béland, Michèle Frigon, Luc Brissette, Isabelle Francoeur et Normand Poulin.

ACTIVITÉS:

Toutes les activités Viactive, Qi Gong, cartes etc... sont pour le moment annulées à cause des nouvelles mesures qui nous ont été annoncées. Le club de marche reste à déterminer pour la reprise. Dès que nous aurons l'autorisation de se réunir à l'intérieur, soyez assurés que vous serez avertis.

C'est dommage mais nous devons observer les règlements et ce n'est pas avec gaité de cœur que nous le faisons. Ne perdons pas courage. Si vous avez des inquiétudes, n'hésitez pas à communiquer avec Danielle 819-228-8110 Diane 819-268-5288

Bon courage à tous, on a hâte de vous retrouver.

Danielle Beauregard, votre présidente

TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ

Travail

Formation

Santé

Loisirs

MAINTENANT SITUÉ AU
264 AVENUE ST-LAURENT
À LOUISEVILLE

**Besoin de vous déplacer ?
Contactez-nous !**



COVID-19

À BORD ON SE PROTÈGE



TRANSPORTS
COLLECTIFS
MRC de Maskinongé

819.840.0603

www.ctcmaskinonge.org



LE GYROSCOPE



CERTIFIÉ
Réseau
Avant de
Craquer

www.legyroscope.org
Facebook : @legyroscope
819 228-2858

Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale.

- ✓ Trouble bipolaire
- ✓ Trouble obsessionnel-compulsif (TOC)
- ✓ Trouble de personnalité limite (TPL)
- ✓ Schizophrénie
- ✓ Dépression
- ✓ Trouble majeur diagnostiqué ou non

Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.

Le répit, un service à connaître

Le répit est une allocation financière non-récurrente destinée aux membres de l'entourage qui prennent soin sur une base régulière d'un proche atteint d'un problème de santé mentale. Si vous éprouvez diverses difficultés reliées à votre rôle, que vous traversez une période de crise, le répit est là pour vous aider à compenser le stress ainsi vécu et à retrouver un équilibre en prenant du temps pour vous. Pour vérifier votre éligibilité, communiquez avec l'équipe du Gyroscopie.



L'importance d'une bonne gestion des fumiers agricoles

Parmi les nombreuses pratiques agroenvironnementales telles que la conservation des sols et la gestion de la fertilisation pour préserver la biodiversité et la qualité des eaux, la **gestion des fumiers** est également un élément non négligeable dans une **entreprise agricole**.

- Les **ouvrages de stockage** servant à contenir les fumiers doivent être étanches, sûrs et de capacité suffisante, entre autres pour [limiter les fuites d'éléments indésirables et de coliformes fécaux dans les eaux de surface et souterraines](#) par ruissellement et infiltration dans le sol.
- **La réduction des rejets fertilisants** (azote et phosphore) dans les fumiers et lisiers par la **maîtrise de l'alimentation des animaux** a pour objectif de réduire les superficies nécessaires à l'épandage et d'éviter la surfertilisation.
 - Par exemple, l'amélioration de la conversion alimentaire permet d'ajuster la ration aux différentes phases de production (alimentation multiphase), tandis que l'utilisation d'additifs alimentaires, comme les acides aminés ou la phytase, permet de limiter la teneur en azote (environ 10 %) et en phosphore (jusqu'à 25 %) des rejets en plus d'augmenter le gain de poids moyen journalier du troupeau. L'alimentation en trémie contribue également à éliminer les pertes d'eau et d'aliments. Des économies importantes découlent de ces mesures.
- **L'aménagement et la gestion des cours d'exercice étanches et des enclos d'hivernage** pour les bovins de boucherie réduit les risques de pollution de l'eau, facilite la récupération des fumiers pour la fertilisation des cultures et améliore l'état sanitaire du troupeau
 - La cour d'exercice étanche est un enclos extérieur doté d'un sol pavé et de murets étanches sur tout son périmètre. La cour doit avoir une légère pente et être reliée à un ouvrage de stockage (réservoir à lisier ou plate-forme avec purot) pour y recevoir les déjections et les eaux contaminées.
 - L'enclos d'hivernage est clôturé et séparé des points d'eau par une bande végétale aménagée pour retenir les eaux de ruissellement. Des brise-vents et des abris sont aménagés pour protéger le bétail des vents dominants.
- **La réduction des volumes de fumiers** est possible en réduisant les apports d'eau. À l'entreposage, il est possible de doter l'ouvrage d'une toiture ou d'une clôture à neige, tandis qu'au bâtiment, le lavage sous pression, la vidange des fumiers sans eau de dilution et l'emploi de certains équipements d'abreuvement ou d'alimentation contribuent à économiser l'eau et réduire les volumes de fumier produits.
- **La gestion des surplus de fumiers par le recours aux ententes d'épandage**, au traitement et aux services-conseils de regroupements reconnus tels que les agronomes du [Pôle d'expertise](#) permet de valoriser les surplus de façon économiques lorsque les superficies réceptrices sont situées à proximité et requièrent moins d'énergie pour leur valorisation.
- ➤ **Rappelez-vous que les animaux [ne doivent pas avoir accès au cours d'eau ou à sa bande riveraine](#) !**

Source : texte et tableau tirés du [Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole](#) (2^e édition, MAPAQ, 2005)

Gestion des fumiers

Évaluez le niveau d'adoption des bonnes pratiques dans votre entreprise à l'aide de la grille suivante.

PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES	Niveau d'adoption		
	1 - MINIMAL	2 - INTERMÉDIAIRE	3 - AVANCÉ
1. Ouvrages de stockage des fumiers	Plate-forme ou fosse étanche avec capacité de stockage suffisante pour respecter le calendrier d'épandage Inspection de l'état de l'ouvrage		Plate-forme ou fosse étanche de capacité suffisante et couverte lorsque pertinent Inspection de l'ouvrage avec suivi de la qualité des eaux souterraines
2. Réduction des rejets fertilisants (N et P)	Alimentation en trémie	Alimentation en trémie avec multiphase	Alimentation en trémie avec multiphase et additif de réduction de N et de P
3. Diminution des odeurs	Dépôt des fumiers au sol ou épandage par rampe basse Sortie des ventilateurs dirigée de façon à réduire au maximum les odeurs	Bâtiment bien entretenu, ventilation adéquate, brise-vent naturel et épandage par rampe basse	Bâtiment nettoyé régulièrement et situé au-delà des distances séparatrices, ventilation adéquate, brise-vent naturel Incorporation rapide des fumiers liquides épandus par rampe
4 et 5. Aménagement et gestion d'une cour d'exercice et d'un enclos d'hivernage	En période hivernale, regroupement d'animaux dans un enclos avec litière clôturé et respectant les distances minimales requises des points d'eau Implantation d'une bande végétative filtrante	En période hivernale, regroupement d'animaux dans des enclos à haute et à basse densité avec une bonne gestion de litière et bande végétative filtrante Aménagement selon le « Guide des bonnes pratiques agro-environnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie »	Cour d'exercice étanche dont le purin et les eaux contaminées sont interceptées et canalisées vers un ouvrage de stockage construit et aménagé selon les guides techniques et les normes environnementales
6. Réduction des volumes de fumiers	Réduction des eaux de dilution	Utilisation de trémies-abreuvoirs ou de bols économiseurs d'eau	Utilisation de trémies-abreuvoirs ou de bols économiseurs d'eau Ouvrage de stockage étanche et couvert
7. Gestion des surplus de fumier à la ferme	Pour permettre de compenser l'insuffisance des superficies d'épandage à la ferme, l'une des solutions suivantes est appliquée : <ul style="list-style-type: none"> ▶ louer des parcelles supplémentaires; ▶ conclure des ententes d'épandage avec des fermes réceptrices; ▶ prendre contact auprès d'un regroupement reconnu ayant le mandat d'appuyer les producteurs aux prises avec des surplus de matières fertilisantes ou ▶ réaliser le traitement complet des fumiers avec un procédé dont la faisabilité est bien démontrée. 		

DOSSIERS DES ÉLUS

- **Monsieur Réjean Carle**, maire : MRC, assurances, D'office sur tous les comités, substitut à la Régie d'aqueduc de Grand Pré;
- **Madame Denise Béland**, conseillère au poste numéro un : Ressources humaines, Suivi budgétaire, Politique famille-aînés, voirie, Comité des mesures d'urgence;
- **Monsieur Jeannis Charette**, conseiller au poste numéro deux : Aqueduc Fontarabie-Beaupré, Voirie, Pompiers, Agir Maskinongé, CADU;
- **Madame Sylvie Lessard**, conseillère au poste numéro trois : Développement durable, Art et culture, Parc des Chutes
- **Madame Josée Bellemare**, conseillère au poste numéro quatre : Ressources humaines, Communications (Web et Internet), Régie d'aqueduc, Comité des mesures d'urgence;
- **Monsieur Philippe Dauphin**, conseiller au poste numéro cinq : Comité des mesures d'urgence, Service sanitaire, Entretien des bâtiments, Véhicules, Comité consultatif d'urbanisme;
- **Madame Sylvie Béland**, conseillère au poste numéro six : Loisirs, Bibliothèque, Subventions aux organismes, Comité consultatif d'urbanisme.

Fonction	Noms	Poste
Secrétaire-réceptionniste	Joanie Lacombe-Armstrong	0
Maire de la Municipalité de Sainte-Ursule	Réjean Carle	1
Urbanisme (permis et réglementation)	Boubacar Gaye	2
Directrice générale et greffière-trésorière	Guylaine St-Louis	3
Bibliothèque municipale	Sylvain René	4
Directeur adjoint, service incendie	Alexandre Fafard	6
Directeur des travaux publics/Inspecteur Municipal	Simon Rioux	7
Greffière-trésorière adjointe	Sylvie Brunette	8

SELON LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES, NOUS SOMMES TOUJOURS EN TÉLÉTRAVAIL. CEPENDANT, IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE PRENDRE RENDEZ-VOUS EN TÉLÉPHONANT AU 819 228-4345 POSTE 0.